

**SCNC 2023 OCMT**  
**MAY 25 – 26**                      **25 – 26 MAI**

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LES MÉDIAS

### Personne-ressource pour les médias :

Michèle Rogerson, 613-266-4771, [micheler@skillscanada.com](mailto:micheler@skillscanada.com)

### Centre de services pour les médias

- Situé au RBC Convention Centre, dans le Centre de conférences, au niveau 1.
- Accès par l'entrée principale.
- Accès Internet pour les médias dans le Centre des médias.

### Heures d'ouverture

**Le 24 mai** : de midi à 18 h

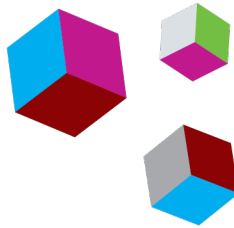
**Les 25 et 26 mai** : de 8 h 30 à 17 h

**Le 27 mai** : de 9 h à 11 h

### Accréditation et inscription des médias

- Tous les représentants des médias qui seront présents aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies (OCMT) doivent être accrédités et s'assurer que leur badge de média est toujours visible.
- Les représentants des médias comprennent des reporters, des journalistes, des photographes et des équipes de tournage.

**Remarque** : Pour obtenir un badge d'accréditation des médias lorsque le Centre des médias est fermé, veuillez vous rendre au bureau d'inscription, situé au niveau 1, près de l'entrée principale.



# SCNC 2023 OCMT

MAY 25 – 26 25 – 26 MAI

## Enregistrement audio et vidéo et photographie

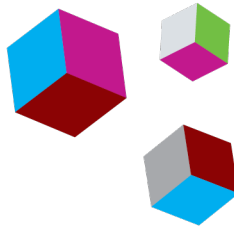
Toutes les caméras et tous les appareils photo doivent indiquer clairement leur affiliation médiatique. Les magnétophones peuvent être utilisés uniquement lors d'entrevues avec des porte-parole ou des concurrents et concurrentes approuvés préalablement. Il est interdit de prendre des photos dans les zones de compétition, mais cela est permis immédiatement à l'extérieur de ces zones. Veuillez noter que tous les concurrents et concurrentes ainsi que les bénévoles ont signé une autorisation pour être photographiés et filmés. En ce qui concerne les élèves visiteurs, tous ceux qui portent un bracelet vert peuvent être photographiés et filmés.

## Entrevues

Les demandes d'entrevue peuvent être présentées à l'avance au bureau de Skills/Compétences Canada et sur place par l'entremise de **Michèle Rogerson** ([micheler@skillscanada.com](mailto:micheler@skillscanada.com) ou 613-266-4771). Les demandes d'entrevue peuvent également être présentées sur place au Centre des médias et doivent être organisées et approuvées avant l'entrevue.

## Obtenir des photos, des rouleaux B et des vidéos des OCMT 2023 en temps opportuns

- Les photos seront téléchargées quotidiennement sur **Flickr**. Elles seront sauvegardées dans l'album des OCMT 2023. Si vous avez besoin d'une photo précise que vous ne pouvez pas trouver, veuillez communiquer avec **Bradley Thomas** à l'adresse [bradleyt@skillscanada.com](mailto:bradleyt@skillscanada.com) ou au numéro 613-816-2872 pour qu'il vous aide à cette fin.
- Les vidéos de la compétition peuvent être visionnées sur **YouTube**. Pour obtenir des séquences du rouleau B ou des copies de vidéos promotionnelles, veuillez communiquer avec **Bradley Thomas**.
- Le mot-clic officiel des OCMT est **#OCMT2023**.
- Notre pseudonyme Facebook est **@SkillsCanada**.
- Notre pseudonyme Twitter est **@Skills\_Canada**.
- Notre pseudonyme Instagram est **@skillscompetencescanada**.
- Trouvez-nous sur LinkedIn : **Skills/Compétences Canada**.
- Regardez-nous sur TikTok : **@skillscompetencescanada**.



# SCNC 2023 OCMT

MAY 25 – 26 25 – 26 MAI

## Code de conduite des médias

Skills/Compétences Canada soutient et promeut ouvertement tous les aspects des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies auprès des médias. Toutefois, pour s'assurer que les concurrents et concurrentes sont respectés pendant la compétition, un code de conduite est en place. Autrement dit, les concurrents et les concurrentes ne devraient en aucun cas être photographiés ou filmés d'une manière qui pourrait nuire à leur performance au cours de la compétition.

## Autres renseignements

- Les représentants des médias peuvent prendre des photos et des vidéos à partir de l'extérieur des zones de compétition pendant le déroulement des compétitions.
- Les représentants des médias ne peuvent entrer dans une zone de compétition que pendant les pauses et **avec l'autorisation du président du Comité technique national (CTN) du domaine de compétition**. L'organisation des prises de vues et des angles de caméra précis doit se faire en consultation avec le président du CTN ou le membre du CTN désigné pour traiter avec les médias et le concurrent ou la concurrente. Des chaussures ou bottes à embouts d'acier sont obligatoires pour entrer dans la zone de compétition.
- Le membre du CTN désigné pour traiter avec les médias pour chaque domaine de compétition sera identifié par un bracelet fluorescent.
- Aucun représentant des médias ne peut communiquer avec un concurrent ou une concurrente sans l'autorisation du président du CTN ou du membre du CTN désigné pour traiter avec les médias.
- Aucun représentant des médias ne peut entrer dans l'espace personnel (c.-à-d. faire de gros plans) d'un concurrent ou d'une concurrente sans l'autorisation du président du CTN ou du membre du CTN désigné pour traiter avec les médias.